



Procès-verbal N° 14 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 08 octobre 2024

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Ch. Vulliammoz, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 28 (+1 membre assermenté ce jour) / Excusés : 6 / Absents : 0 / Majorité : 15

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos, ainsi que le public.</p> <p>Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p><u>Excusés</u> : G. Buffat, X. Buffat, C. Duvoisin, C. Dumartheray, K. El-Feghali, J. Wagnières.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Le Président informe d'une correction au point 30 : Il s'agit de l'ASIRE et non pas de l'AIAE.</p> <p>Le PV est accepté avec 26 oui et 1 abstention.</p>	Le PV du 25 juin 2024 est adopté.
3	3/ Admission. Démission. Assermentation d'un nouveau membre		<p>Le Président informe l'assemblée de la démission de la Conseillère Mme J. Maire, celle-ci ayant quitté le village.</p> <p>M. Laurent Hosseini se présente à l'assemblée comme nouveau conseiller qui remplace la sortante.</p> <p>Il est assermenté par le Président et applaudi par l'assemblée.</p>	<p><u>Conseillère sortante</u> : Julie Maire</p> <p><u>Conseiller entrant</u> : Laurent Hosseini</p>
4	4/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u></p> <p>Le Président informe que tous les points sont en cours ou à une échéance ultérieure, sur certains points nous recevons d'éventuelles informations de la Municipalité.</p>	

			<p>La sortie au CERN proposée dans la dernière séance a été déplacée à l'année prochaine, pour des raisons budgétaires, des informations suivront.</p> <p>Il y a eu un petit malentendu avec les envois de convocations pour les membres des Commissions intercommunales. En effet, les membres sont en principe convoqués par les associations intercommunales, ce qui n'est pas le cas pour l'EFAJE. Celle-ci est envoyée directement au Greffe. Ce problème sera réglé par la suite, le Greffe transmettra tous courriers aux membres concernés avec copie au bureau du Conseil.</p> <p>Un rappel a été fait concernant les enveloppes de vote sur les horaires de dépôt de celles-ci au Bureau de vote. En effet, il a été constaté qu'une vingtaines d'enveloppes n'ont pas pu être validées car elles ont été déposées après 11h00. Une information à ce sujet paraîtra dans le prochain Vuarrens Infos.</p>	
5	5/ Préavis Municipal 2024/09 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE	M. Normand-Schwab	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc recommande à l'unanimité, au Conseil communal d'approuver le préavis Municipal No 2024-09 tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : M. Normand-Schwab.</p>	
6		O. Piot	<p>Le Président informe que ce préavis n'a pas eu besoin de la Commission des finances et gestion, il s'agit plus d'un vote de principe, les communes avaient déjà été consultées pour ces modifications de statuts.</p> <p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/09 est accepté à l'unanimité.</p>	Le préavis 2024/09 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE est accepté.
7	6/ Préavis Municipal 2024/10 relatif à la création d'un trottoir à la Route d'Echallens	O. Menzel	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> : La Commission recommande donc à l'unanimité aux conseillers communaux d'accepter le préavis No 2024-10 tel que présenté par la Municipalité.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : O. Menzel.</p>	
8		L. Ciocca	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances recommande au Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis Municipal 2024/10 relatif à la création d'un trottoir à la route d'Echallens et :</p>	

			<ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux, • D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 230'000.00, • De prélever CHF 230'000.00 sur le fond de réserve des Routes et éclairages. <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca.</p>	
9		<p>M. Gianotti M. Gianotti informe qu'il n'y aura pas de subvention et que c'était vraiment important de présenter ce préavis aujourd'hui, afin de pouvoir coordonner les travaux avec la DGMR. La volonté de la Municipalité est de renforcer les trottoirs piétonnisés pour la mobilité douce, afin d'être en lien avec la zone de biodiversité, cela fait partie de la continuité de la sécurité de la route, ce projet est en lien avec le PECC.</p> <p>C. Charlet C. Charlet ajoute que la Municipalité demande de saisir cette opportunité et de prendre dans le fonds de CHF 800'000.00, qui existe aujourd'hui.</p> <p>M. Buffat M. Buffat constate que le trottoir qui empiète sur le gabarit de la route, la voie de roulement est rétrécie. Il serait souhaitable, pour le trafic routier, qu'il ait une bordure de trottoir inclinée, afin que les grosses machines agricoles puissent y accéder facilement.</p> <p>M. Gianotti M. Gianotti répond que le rétrécissement est en lien avec la sécurisation des routes, le but est de ralentir le trafic à l'entrée du village. Elle ajoute que le trottoir sera coupé en biseau, c'est prévu.</p> <p>L. Hosseini L. Hosseini demande combien de mètre de trottoir il y a, il est surpris par le coût de celui-ci.</p> <p>C. Charlet C. Charlet répond qu'il y a à peu près 230m de trottoir.</p> <p>Ch. Menétrey Ch. Menétrey demande si le terrain sera acheté par la Commune ou sera-t-il mis à disposition par le Canton.</p> <p>C. Charlet C. Charlet répond que le terrain sera mis à disposition par le Canton et que la Commune paiera que la partie des travaux.</p>		
10		<p>O. Piot Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/10 est accepté avec 26 oui et 2 abstentions.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	<p>Le préavis 2024/10 relatif à la création d'un trottoir à la Route d'Echallens est accepté.</p>	
11	7/ Communications de la Municipalité	<p>C. Charlet <u>Administration</u> Logiciel communal Le logiciel de l'administration communale (comptabilité, contrôle des habitants, facturation, etc.) n'est plus supporté par la société Axians. Le support a été repris par la société Data Consulting jusqu'au 30 avril 2026. Un préavis d'étude sera présenté au Conseil communal de décembre pour l'acquisition d'un nouveau logiciel.</p>		

			<p>Aide à la traversée Vuarrenge Il n'y a à ce jour qu'un seul intérêt pour le poste de surveillant(e). Celui-ci est toujours ouvert. L'annonce sera réitérée dans le prochain Vuarrens Infos.</p>	
12		I. Mas	<p><u>PECC (Plan Energie Climat Communal)</u> Les trois étapes franchies sont présentées à l'assemblée par chronologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic information générale (janvier à mars 2024) 2. Vision et objectifs (mars à juin 2024) 3. Plan d'actions (juin à septembre 2024) <p>Un plan d'actions est en cours et sera présenté à la prochaine séance du Conseil.</p> <p>La mise en œuvre et le suivi sont prévus entre janvier 2025 et janvier 2029.</p>	
13		R. Pedrazzini	<p><u>Eau sous pression</u> Le travail d'analyse est toujours en cours concernant les fuites, la situation est en constante progression. Une séance d'informations a été planifiée par l'AIAE en novembre 2024, au sujet de la reprise des réseaux communaux.</p> <p><u>Eau de ruissèlement</u> Suite aux soucis de ruissèlement dus à la pluie, une analyse du secteur Vuarrenge-En Chollet a été demandée par l'ECA, il s'agit d'une situation hors du commun. Une demande de devis a été faite auprès du Bureau d'Ingénieurs Sabert, afin que le plan d'évacuation des eaux claires soit mis à jour, selon les souhaits du Canton.</p> <p><u>STEP</u> La formation de l'employé communal débutera en 2025. Une discussion avec la Fromagerie et le Bureau d'Ingénieur, concernant le dimensionnement de la STEP est prévu d'ici fin octobre 2024, des informations suivront.</p>	
14		P. Vallotton	<p><u>Route</u> Les travaux réalisés et terminés concernant la rénovation de la route d'Echallens se montent à CHF 27'788.00. Le montant octroyé dans le préavis y relatif était de CHF 30'000.00. La campagne de fissures 2024 est terminée.</p> <p><u>Bâtiments communaux</u> Grande salle La porte entre la buvette et la Grande salle sera remplacée pour des raisons acoustiques. Les machines à laver ont été réparées et non remplacées. Depuis le contrat d'entretien et la mise à disposition de modes d'emploi dans le local du froid, il n'y a plus de problème avec celui-ci.</p>	

Plan de fermeture

Une révision du plan de fermeture (clés de la Commune), il sera présenté au budget en 2025.

Ancienne Forge

Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2024 par deux entreprises (DP Toiture et Tech Elec), les prix sont pile dans la cible. Le fait de travailler par étape pose quelques problèmes, concernant l'octroi des subventions. Un préavis sera présenté en décembre 2024 pour lancer la deuxième étape qui est l'isolation périphérique. Ceci permettra d'assurer la suite des opérations, qui débiteront dès que possible au printemps 2025. Les travaux réalisés à ce jour se montent à CHF 256'000.00. Le montant octroyé dans le préavis y relatif était de CHF 260'000.00.

Restaurant

Les travaux ont été effectués début octobre 2024 : changement de la chambre froide, du conduit d'évacuation et de la ventilation. A ce jour, les travaux réalisés se montent à CHF 45'000.00. Le montant octroyé dans le préavis y relatif était de CHF 70'000.00. Il reste à entreprendre les travaux suivants :

Les urinoirs => CHF 10'000.00 (à prévoir éventuellement dans l'audit ci-après)

L'extraction en toiture => CHF 5'000.00

Les travaux électriques => CHF 2'000.00

Le carrelage => CHF 3'000.00

Divers et imprévus => CHF 5'000.00

Ayant un changement de restaurateur, la Commission de l'hygiène vient contrôler quelques temps après le Restaurant, un point a été relevé il s'agit des traces d'humidité au plafond de la cave.

Des problèmes sont également déjà connus, notamment les accès aux personnes à mobilités réduites, l'humidité à la cave dont les murs ne sont pas étanches, l'accès à la livraison, les douches et sanitaires dans les étages (hôtel), les vestiaires et le local technique qui est à séparer.

Un bureau spécialisé sera mandaté pour faire un rapport d'hygiène sur l'infrastructure de la cuisine, restaurant et de l'hôtel, afin de pouvoir prévoir les travaux à effectuer. Après l'analyse du résultat, le dossier sera transmis à un Bureau d'architecte pour l'élaboration d'un projet.

Collège

Le mandat transmis à l'architecte est terminé. Les objectifs sont rappelés à l'assemblée :

- Un bâtiment communal,
- Un lieu de vie,
- Des locaux de répétition pour les sociétés locales,
- Des salles à louer,
- Le bureau communal,
- L'intégration de l'annexe (chauffage), éventuellement un local technique.

Avec quelques contraintes, notamment :

- Les normes handicapés,
- La rénovation énergétique,

			<ul style="list-style-type: none"> • Le projet adjacent de remplacement de la chaudière, • L'opportunité d'un chauffage centralisé pour les bâtiments communaux aux alentours uniquement. <p>Les plans de ce projet sont montrés à l'assemblée sur le beamer. Les prix chiffrés sont de CHF 1'687'000.00 pour le bâtiment et CHF 531'000.00 pour le chauffage, (+ou-15%).</p> <p>Les prochaines étapes sont la remise en état de la chaudière (délai 2027) et l'établissement des préavis pour la poursuite des études et pour les travaux (établissement des plans de détails, les soumissions, devis, mise à l'enquête, etc.). La réalisation des travaux du bâtiment se situe entre une année et une année et demi.</p>	
15		<p>M. Gianotti</p> <p><u>Aménagements et sécurisations des routes</u> Les objectifs de cette étude sont le diagnostic de l'état actuel, le réseau routier/transports exceptionnels, les transports publics/aménagements piétons et cycles et les contraintes normatives (gabarits de chaussée, bandes cyclables, etc.).</p> <p>Le Bureau d'Ingénieurs s'est basé pour son diagnostic sur l'appel d'offre, qui a pris en compte tous les points utiles à développer. Ils sont énumérés à l'assemblée par le biais du beamer. Le diagnostic de l'état actuel, les contraintes normatives, ainsi que les propositions d'aménagement sont également présentés à l'assemblée sur des plans et des schémas.</p> <p>La Municipalité a validé le concept, les prochaines étapes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consultation DGMR et sous-commission limitation de vitesse, • La priorisation et synergies dans la mise en œuvre du projet, • L'examen préalable, • L'appel d'offre, • La réalisation par zone. <p>C. Charlet</p> <p>C. Charlet qu'il s'agit d'une demande qui a été faite sous la forme d'une motion par L. Ciocca pendant l'ancienne législature et d'une réponse à celle-ci.</p>		
16		<p>D. Monod</p> <p>M. Monod ne comprend pas le fait qu'on présente le réaménagement du centre en enlevant les places de parcs qui sont devant le Restaurant communal. Il rappelle que le but de la rénovation de celui-ci est d'accueillir plus de monde.</p> <p>M. Gianotti</p> <p>M. Gianotti répond que c'est encore en discussion.</p> <p>P. Vallotton</p> <p>P. Vallotton ajoute qu'il s'agit d'un concept de réaménagement et que les détails suivront.</p> <p>N. Maire</p> <p>N. Maire revient sur les travaux du restaurant et a constaté que l'odeur dans la salle derrière est infernale pendant les repas, il est urgent de trouver une solution pour une meilleure ventilation.</p> <p>P. Vallotton</p> <p>P. Vallotton dit que le restaurateur n'a rien communiqué, la Municipalité prend note et en discutera avec lui pour trouver une solution.</p>		

		S. Buffat	S. Buffat demande si dans le projet de rénovation de l'ancien Collège dans les deux salles, une cuisine est prévue.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond que la cuisine est prévue pour le Bureau Communal et pourra être accessible pour les autres. Il ajoute que lorsqu'il mette à disposition les locaux aux sociétés locales, il limite l'autorisation de la vente de boissons et de nourriture, afin que le gens se rendent au Restaurant du village.	
		S. Buffat	S. Buffat prend l'exemple de sa dernière location pour un anniversaire d'enfants et que cela pourrait être pratique.	
		P. Vallotton	P. Vallotton en prend note.	
		N. Maire	N. Maire demande si dans le projet de rénovation de l'ancien Collège, la Municipalité a pensé à proposer un plan de rentabilité de ce bâtiment.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'il s'agira d'un bâtiment qui ne sera pas rentable, mais si c'est possible ça se fera. Il ajoute que la Grande salle devient rentable au fil des années.	
		B. Dick	B. Dick demande si l'ascenseur pour la mobilité réduite est obligatoire jusqu'au troisième étage, car avec son aspect, il enlève le charme du bâtiment.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond que c'est une obligation de mettre un ascenseur pour la mobilité réduite et il s'agit d'une salle qui est public.	
		N. Bridel	N. Bridel demande ce que va devenir l'actuelle Administration communale si le projet de la rénovation de l'ancien Collège aboutit.	
		P. Vallotton	P. Vallotton informe que la Commune a reçu plusieurs demandes pour la location de locaux commerciaux et que ça serait une opportunité de mettre en location ceux-ci.	
		N. Maire	N. Maire demande s'il peut être prévu dans cette rénovation d'inclure un congélateur communal.	
		P. Vallotton	P. Vallotton dit que cela augmentera le prix du projet et que ce n'est pas dans la stratégie de la Municipalité. D'autre part, au prix des locations pratiquées, un tel investissement ne serait pas rentable.	
		Ch. Menétrey	Ch. Menétrey demande si les nombreuses coupures du réseau d'eau sont liées aux fuites évoquées dans la rubrique eau. Y-t-il plus d'informations à ce sujet.	
		R. Pedrazzini	R. Pedrazzini confirme que c'est lié aux fuites d'eau, comme ça a été dit à la dernière séance du Conseil. Une vérification a été demandée par l'AIAE, de leur compteur, afin de s'assurer que les débits d'eau communiqués qui sont mesurés dans différentes périodes de la journée et de la nuit soient pertinents et que le système soit bien réglé.	
		L. Hosseini	L. Hosseini demande si c'est une obligation que la Commune ait des nouveaux locaux pour son Administration.	
		P. Vallotton	P. Vallotton informe qu'il s'agit d'une opportunité et que la Municipalité pense qu'il est plus logique de libérer ses locaux actuels pour une rentrée d'argent.	

		<p>L. Hosseini</p> <p>P. Vallotton</p> <p>C. Charlet</p> <p>M. Besson</p> <p>P. Vallotton</p>	<p>L. Hosseini pense qu'il pourrait mettre les nouveaux locaux à disposition pour une location, afin de rentabiliser le coût onéreux du projet.</p> <p>P. Vallotton répond qu'un projet d'aménagement pour des locaux à louer serait plus couteux.</p> <p>C. Charlet ajoute que l'objectif n'est pas de laisser l'Administration à côté d'une activité commerciale.</p> <p>M. Besson demande s'il ne serait pas possible dans le réduit de créer un WC public, du fait qu'il y a une place jeu pas loin.</p> <p>P. Vallotton pense que c'est une bonne remarque et qu'elle sera prise en compte.</p>	
17	8/ Propositions individuelles	<p>D. Bornick</p> <p>P. Vallotton</p> <p>D. Bornick</p> <p>O. Piot</p> <p>N. Maire</p> <p>O. Piot</p>	<p>La parole est donnée à D. Bornick, qui a fait une proposition par mail au Conseil, afin d'organiser des rencontres régulières entre conseillers communaux avant les séances du Conseil. Elle explique qu'elle propose ces rencontres dans un contexte non officiel, pour mieux apprendre à se connaître, avoir des échanges constructifs en abordant les sujets proposés par la Municipalité et mieux les comprendre, avec les Commissions si possible. Elle ajoute également que cela permettrait peut-être d'avoir moins de séances où il y a des prises de positions assez fortes et parfois désagréables.</p> <p>D. Bornick demande aux personnes intéressées de se rencontrer le 3 décembre 2024 pour un premier échange. Il est rappelé qu'il s'agit d'une suggestion individuelle qui n'est pas organisée par le Bureau du Conseil.</p> <p>P. Vallotton pense que l'initiative est bien, mais qu'elle ne doit pas supprimer les débats qui sont essentiels au Conseil, il est important de garder ceux-ci, afin que la Municipalité puisse prendre en compte les remarques.</p> <p>D. Bornick répond que le but de ces rencontres sont faites afin de mieux se connaître et de partager les idées. Il s'agit plus d'une cohésion.</p> <p>O. Piot ajoute qu'au niveau règlement, rien n'est prévu pour ce genre de proposition et que le bureau du Conseil ne sera pas impliqué, c'est au bon vouloir de chacun, 'il n'est non plus pas garanti d'avoir les rapports de Commissions à temps pendant ces échanges.</p> <p>N. Maire soutient cette démarche. Ces rencontres se font déjà dans certaines Communes politisées, notamment à Chavornay, avant les séances du Conseil.</p> <p>Le Président félicite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organisateurs de la journée du 1^{er} août 2024, • Les organisateurs de soirée moules, • Le culte du jeûne fédéral avec un invité de marque M. Blaise Hofman auteur du livre «Faire paysan» • L'AAV pour ces soirées qui ont commencées avec tout un programme jusqu'au printemps 2025, • La Municipalité pour la soirée des nouveaux habitants et commerçants, • Le Chœur Mixte pour sa soirée, • La Jeunesse pour ces nombreux prix à la Cantonale de Givrins. 	

		<p>Il informe des prochaines manifestations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le prochain rendez-vous de l'AAV le 1^{er} novembre 2024, • La soirée Halloween et le repas de soutien du Football club le 2 novembre 2024, • La Nuit du Comte le 8 novembre 2024, • La célébration œcuménique et musicale le 1^{er} décembre 2024, • Les prochaines votations fédérales auront lieu le 24 novembre 2024, dépôt des enveloppes de vote avant 11h00. <p>Il rappelle de consulter l'agenda communal sur le site Internet ou le Vuarrens Infos.</p> <p>Le prochain Conseil est prévu le 10 décembre 2024 avec éventuellement une fondue après celui-ci.</p>	
18	O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 21h15.

PV adopté par le Conseil communal du mardi 10 décembre 2024

Le Président

Olivier Piot



La Secrétaire

Gaëtana Duvoisin